

Deux-Grosnes infos 10

Janvier 2024

Avenas • Monsols • Ouroux • Saint-Christophe • Saint-Jacques-des-Arrêts • Saint-Mamert • Trades

Le mot du Maire



Le plus grand chantier jamais entrepris dans notre commune est en cours !

Il concerne la création d'un réseau collectif d'assainissement d'eau, constituant un véritable enjeu pour la modernisation de Deux-Grosnes et la préservation de notre environnement.

La fonction de ce nouvel assainissement collectif sera de recueillir et transporter par canalisation d'évacuation l'ensemble des eaux pluviales. Aujourd'hui, il s'agit d'un service essentiel pour préserver la santé publique, l'environnement mais aussi la production d'eau potable à partir des rivières.

Comme vous l'aurez constaté, tout est mis en œuvre pour limiter les contraintes de circulation dans Monsols. J'en profite pour vous prier de nous excuser des gênes occasionnées par ces travaux qui se termineront fin mai.

La colocation entre seniors

Ages & Vie propose aux personnes retraitées de notre commune la colocation entre seniors.

Construite au lieu-dit "les Charbonniers", cette résidence à taille humaine permet à nos seniors de ne plus demeurer seuls, de réduire leur budget logement, tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé avec la présence d'auxiliaires de vie.

Aux Charbonniers, chacun peut donc trouver sa place, conserver ses habitudes, recevoir qui il veut quand il veut !

Réduisons les dépenses énergétiques

L'envolée des prix de l'énergie transforme en priorité absolue la rénovation énergétique de nos locaux communaux. La consommation des bâtiments publics est une problématique de plus en plus persistante.

Logements, mairies, salles des fêtes et l'ensemble de nos bâtiments communaux doivent répondre aux normes, par le biais de travaux d'isolation.

Grâce aux efforts financiers que notre commune y aura consacrés, les dépenses de fonctionnement pourront ainsi être réduites.

Prendre à bras le corps l'isolation de nos bâtiments publics, notamment de nos écoles, installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'entrepôt des véhicules municipaux, réduire la durée de l'éclairage public, seront les meilleures façons de contribuer, ensemble et positivement, à la lutte contre le réchauffement climatique.

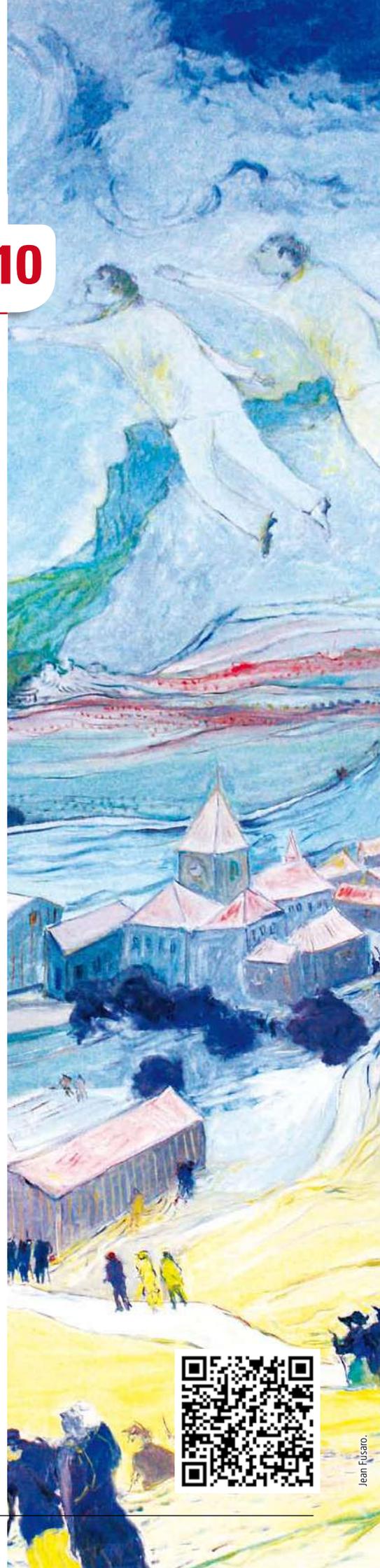
Merci pour vos plumes !

Je tiens à remercier les bénévoles, les membres de la commission Communication ainsi que l'ensemble des élus pour leur disponibilité et leur implication dans la rédaction et la réalisation de **Deux-Grosnes Infos**, notre bulletin municipal. Tous les six mois, leur motivation concoure au bon déroulement de son édition !

Je vous souhaite donc une très bonne lecture de ce 10^e numéro !

Au nom de l'équipe municipale, je vous adresse, à toutes et à tous, pour cette nouvelle année, mes Meilleurs Vœux de santé, de joie et de bonheur.

René THÉVENON
Maire de Deux-Grosnes





**Chêne, Bouleau, Tilleul,
Merisier, Charme...**

reboisons les abords du viaduc du Chatelard

Depuis plusieurs années, notre Communauté de Communes travaille sur la sauvegarde et l'aménagement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de son territoire.

La commune des Deux-Grosnes ayant fait l'acquisition des parcelles périphériques au viaduc du Chatelard, il est envisagé la mise en valeur du patrimoine naturel par la plantation d'une zone forestière adaptée. Sera revalorisé le viaduc du Chatelard, pièce importante du patrimoine architectural de notre commune, à travers une sélection d'essences arborées adaptées aux objectifs.

Cette mission a été réalisée en mars 2023 en partenariat avec **les Brigades Nature du Rhône, la Fédération des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, l'École primaire de Monsols et l'association de chasse locale.**

Objectifs majeurs de ce projet de plantation forestière

Ce projet doit servir d'exemple "pédagogique" à propos de la mise en place d'un boisement naturel ; le site du viaduc se trouvant sur un secteur de sentiers de randonnée très fréquenté, longeant le ruisseau du Saut et sa chute d'eau remarquable.

Lors de fortes précipitations, la plantation d'une forêt limitera l'érosion des terrains due à l'eau. Les essences replantées sont originaires de notre région et correspondent au label "**végétal local**". C'est une dizaine d'espèces, représentant un total de 400 arbres, qui est plantée. Cette forêt permettra d'améliorer la qualité de l'air (1 000 arbres pouvant absorber une à deux tonnes de CO₂ par an), et participera à notre lutte contre les changements climatiques. C'est à travers cette végétation, que seront mises en valeur les arches de notre viaduc. Ce projet offrira aux espèces animales sauvages, un lieu de nidification, de reproduction, de couvert et d'alimentation.

Densité de plantation et protection

Ont été mis en terre en jeunes plants : sorbier des oiseaux, érable plane, chêne pubescent, merisier, tilleul à petites feuilles, charme, bouleau pubescent et chêne sessile. La densité de plantation ne correspond pas à ce qui est généralement réalisé en sylviculture, une densité plus basse qu'en sylviculture car l'objectif n'est pas économique, les arbres auront plus d'espace pour s'épanouir.

Une protection des plants a été installée pour limiter les dégâts de la faune sauvage sur ces essences attractives. ■





Pascal Guérin, René Bernillon, René Thévenon, Michel Chanut, Marianne Montgaillard, Capucine Giraud, Jérôme Berruyer, Tristan de Juan, Thierry Lamure, Fabien Jacquet, Carlos Carneiro.

Panneau Pocket

Téléchargez l'application PanneauPocket pour recevoir les informations de Deux-Grosnes !



INFOS



ALERTE



AGENDA

Nos actualités en temps réel



- Gratuit**
- Anonyme**
- Sans Publicité**



Scannez pour télécharger l'appli !

Disponible aussi depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

La piste forestière des Deux-Grosnes

Cet été, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais a procédé au réaménagement de la piste forestière de la Theyssonnière sur la commune de Monsols.

Ce chemin empierré créé dans les années 1970 partage en deux dans la longueur le massif du Mont Saint-Rigaud. Élément important pour une exploitation raisonnée de nos forêts, il y avait urgence à réaliser sa réfection.

D'une longueur de 4,35 km, c'est l'entreprise Sivignon TP de Vendennes-les-Charolles (71) qui a effectué les travaux de rechargement, empierrage et création de fossés et canaux.

Deux quais de stockage des bois de 1 000m² chacun ont été aussi créés.

Le coût total du projet s'élève à 108 322,50€ HT. La commune de Deux-Grosnes a pris en charge environ 20 % du coût des travaux ainsi que l'acquisition des deux quais de stockage. Le montant des subventions s'élève à plus de 76 000 € (38 356 € de l'Europe, 33 518 € du ministère de l'Agriculture et 4 837 € du Département).

La CCSB s'est occupée quant à elle du suivi du chantier en amont et en aval.

L'entretien reviendra à la commune pour les prochaines années.

Ainsi, afin de ne pas trop vite détériorer cette nouvelle piste et toutes les autres, il a été décidé par le conseil municipal de renforcer les règles liées au débardage et à l'exploitation des bois sur la commune de Deux-Grosnes (délibération du 13 novembre 2023).

Uniformisation des arrêtés sur toute notre commune.

Des arrêtés existaient déjà sur plusieurs communes déléguées et les règles sont désormais les mêmes sur toute notre commune.

Chaque exploitant et/ou propriétaire forestier souhaitant faire exploiter des bois doit préalablement faire un dossier de déclaration de chantier qu'il enverra à l'adresse suivante :

✉ travaux.forestiers@deux-grosnes.fr

Il précisera le nom de l'exploitant (le propriétaire lui-même ou un tiers comme un négociant ou un débardeur ou transporteur), le numéro de la parcelle, la période et la durée du chantier, etc. et ensuite réaliser avec l'élu référent un état des lieux avant et après travaux.

Le stockage des bois sur des quais communaux est également à préciser.

En cas de non-respect des clauses décrites dans la déclaration de travaux, des amendes prévues dans l'arrêté seront appliquées.

En cas de non-déclaration de chantier, **une pénalité de 250 € sera facturée** au requérant.

En cas d'occupation excessive des quais de stockage sans justification, au-delà de la date fixée dans l'état des lieux de démarrage des travaux, **une redevance journalière de 100 €** sera appliquée.

En cas de dégradation de la voirie, sans remise en état, un devis sera effectué par la commune et refacturé au contrevenant.

Vous pouvez télécharger le règlement du boisement, ainsi que le dossier de demande préalable sur le site internet de la commune :

www.deux-grosnes.fr ■

Biodéchets

Tout savoir sur la réglementation des biodéchets au 1^{er} janvier 2024

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi AGEC) impose aux collectivités la mise en place d'un dispositif de tri à la source des biodéchets*, pour les usages particuliers, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour répondre correctement à la réglementation, plusieurs solutions existent et sont développées en France :

- **Le compostage individuel** (composter à la maison, en intérieur ou en extérieur)
- **Le compostage collectif** (composter à plusieurs sur un même site de compostage)
- **La collecte séparée des déchets alimentaires** (comme le verre est collecté séparément des ordures ménagères par exemple)

La CCSB propose depuis de nombreuses années l'achat de composteurs individuels à prix réduit (20€ le composteur extérieur).

Ainsi, vous pouvez vous équiper d'un composteur individuel (intérieur ou extérieur) afin de valoriser vos biodéchets directement chez vous. Composter en tas est également possible, dans le jardin. Si vos déchets alimentaires sont donnés à des animaux, cela fonctionne aussi.



Pour les personnes disposant de peu d'espace, il existe la pratique du compostage collectif en centre-bourg ou pied d'immeuble.

Cette pratique permet à plusieurs usagers de composter leurs déchets alimentaires sur le même site de compostage. Grâce à l'installation de composteurs de gros volumes et d'un suivi régulier, réalisé par des référents bénévoles du site, cette solution permet aux participants de déposer leurs déchets alimentaires à proximité de leurs lieux d'habitation, et de récupérer du compost.

La mise en place d'une collecte séparée des déchets alimentaires est actuellement étudiée par la CCSB sur certaines communes. **Ce mode de gestion est préconisé pour les centres urbains denses.**

Pour la mise en œuvre de cette collecte, des bacs spécifiques seront installés dans les centre-bourgs des communes concernées. Chaque usager ne sera pas équipé d'un bac individuel, des bioseaux seront distribués afin de déposer les déchets alimentaires aux points collectifs. Si une collecte séparée des biodéchets est mise en place dans votre commune, vous en serez rapidement informé !



Biodéchets, késako ?

Tous les déchets composés de matière organique, soit tous les déchets alimentaires et de cuisine, ainsi que les déchets verts. Les déchets verts sont déjà triés séparément puisqu'ils sont acceptés en déchèterie. Encore mieux, les déchets verts peuvent être utilisés comme des ressources au jardin (tonte mulching, paillage, petits abris pour les hérissons et la biodiversité...).

Réduction des fréquences de collecte ordures ménagères :

Actuellement, les ordures ménagères sont collectées 1 fois par semaine sur tout le territoire, parfois 2 fois pour les centre-bourgs denses. Afin d'optimiser le service de gestion des déchets et limiter l'augmentation des coûts, la CCSB étudie actuellement la diminution de cette fréquence de collecte sur votre commune. En effet, votre commune s'est portée volontaire pour tester ce dispositif au Printemps 2024. Vous serez prochainement accompagné pour cette mise en œuvre.

Pourquoi ? Diminuer la fréquence de collecte des ordures ménagères répond à un constat : la collecte est désormais trop fréquente par rapport au volume de déchets produits, et vous êtes nombreux à avoir contacté la CCSB pour faire remonter l'information. Et vous avez raison !

En effet, tous les emballages se déposent dans le jaune, les emballages en verre dans le conteneur vert, tous les papiers/journaux dans le conteneur bleu et bientôt tous les déchets alimentaires triés séparément. Il ne reste désormais plus grand-chose à jeter dans vos ordures ménagères : les articles d'hygiène jetables (mouchoirs, coton-tige, serviettes en papier...), les couches-culottes et les petits objets cassés (stylo, cintre, rasoir jetable...).

Alors trions systématiquement, on compte sur vous !

Pour toute commande de composteurs, ou renseignement, contactez le service Gestion des déchets de la CCSB :

✉ dechets@ccsb-saonebeujolais.fr

☎ 04 74 66 18 24 (services techniques)



Avenas Les travaux bistronomiques sont finis !



Au restaurant EMA, des travaux ont été réalisés en octobre durant une quinzaine de jours, lors de la fermeture pour congés annuels de l'établissement.

C'est principalement l'accoustique de la salle qui a été améliorée ainsi que des modifications sur l'éclairage, l'habillage des caves à vins et la rénovation de la partie lavabo des toilettes.

La commune de Deux-Grosnes a participé pour 25 000,00 € (crédits votés en janvier), le complément et les frais d'architecte étant pris en charge par les restaurateurs : environ 20 000,00 €. ■



Avenas : école et mairie se sont **refaites** une beauté

Sur le bâtiment mairie-école, les travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique sont terminés. Les 23 élèves de CE2/CM1 et CM2 ont pu prendre possession des lieux lors de la rentrée scolaire de septembre.

Le confort accoustique insuffisant de la salle de classe à été aussi amélioré pendant les vacances de la Toussaint.

Le résultat de ces travaux donne maintenant entière satisfaction aux enseignantes.

Côté Mairie, depuis le mois de septembre, la permanence du lundi après-midi a repris dans les locaux rénovés. ■

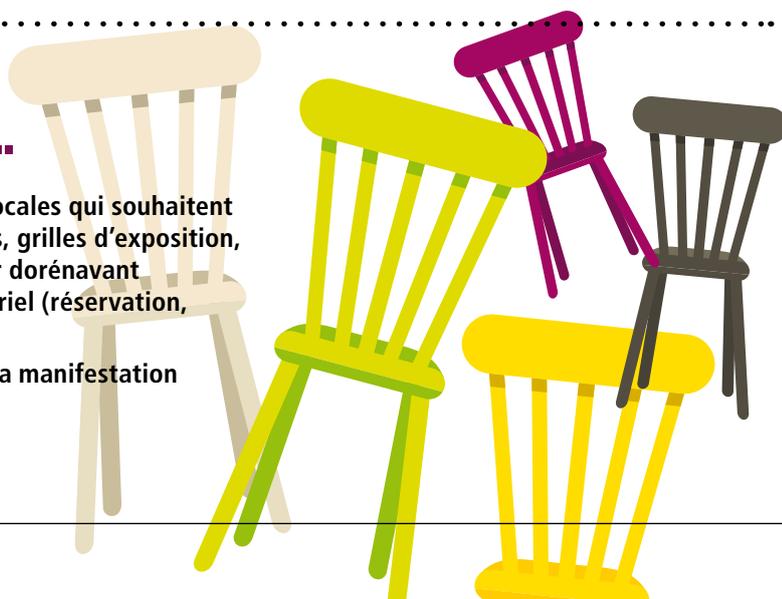


Bancs, tables, chaises, barrières, grilles d'exposition...

Les particuliers de Deux-Grosnes et les associations locales qui souhaitent demander un prêt de mobilier (tables, bancs, chaises, grilles d'exposition, barrières) pour une manifestation devront s'adresser dorénavant au **service technique de la commune** qui gère ce matériel (réservation, remise du mobilier, et retour).

Les demandes devront parvenir au minima 8 jours avant la manifestation pour être prises en compte et à :

 service.technique@deux-grosnes.fr



PHARMACIE



Deux-Grosnes a le plaisir d'accueillir de nouveaux pharmaciens !

C'est depuis le 1^{er} octobre dernier, que Sophie et Bruno Thenoz ont repris la succession d'Isabelle Nodin, à l'officine de la commune, commerce et service indispensable pour tous!

Monsieur et Madame Thenoz ont choisi de s'installer à Monsols, pour la ruralité que notre village leurs offre.

Ils avaient déjà apprécié le milieu rural en Haute-Saône et en Haute-Savoie, départements où ils ont précédemment exercés.

Le Haut-Beaujolais les a particulièrement attirés de réputation, et leur a permis de se rapprocher géographiquement de leur famille. L'officine fraîchement rénovée a également été un argument notable dans leur décision de devenir propriétaire de notre belle pharmacie.

Lorsque vous aurez l'occasion de leur rendre visite, vous reconnaîtrez Nejla, préparatrice en pharmacie, qui est restée fidèle suite au départ de Madame Naudin, salariée depuis de nombreuses années.

Monsieur et Madame Thenoz soulignent le bel accueil que leur ont offert la clientèle, les équipes municipales, les commerces du

Bonne retraite
à Mme NODIN
et Bienvenue
à M. et Mme THENOZ !

village, les équipes médicales et paramédicales, leurs confrères du Beaujolais mais également ceux des départements voisins, notamment les laboratoires d'analyses médicales. ■

Les horaires d'ouverture restent inchangés :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Le samedi de 9h00 à 12h00

☎ 04 74 04 71 04

✉ pharmaciedeuxgrosnes@gmail.com

Horaires d'ouverture de nos bibliothèques



Monsols Mercredi de 10h00 à 12h00
Samedi de 09h30 à 12h00

Nous recevons également les enfants de l'Ecole Primaire, accompagnés de leurs enseignants un Jeudi sur deux.

Ouroux Chaque jeudi de 10h30 à 11h30
et à la demande, si vous le souhaitez.

Françoise TRIBOULET : 06 32 74 36 05

Martine CORGIER : 06 81 41 00 67

L'Urbanisme et Vous

Quelles autorisations pour les travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

Certaines modalités varient selon que vous soyez situés dans le secteur ABF (Architectes des Bâtiments de France) ou sur la commune déléguée d'Avenas, régie par une carte communale.

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau :

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti.
- < 20 m² : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN-PIED (béton ou bois)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX

DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

VÉRANDA, TERRASSE COUVERTE

- < 5 m² : **aucune formalité**
- Entre 5 m² et 20 m² : **DP**
- Entre 20 m² et 40 m² : **DP ou PC selon le zonage**
- > 40 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

DP

PORTAIL

DP

PISCINE

- < 10 m² non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² : **PC**

FAÇADE, RAVALEMENT

DP

CRÉATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES

DP

GARAGE

- < 5 m² : **aucune formalité**
 - < 20 m² : **DP**
 - > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

DANS LE CADRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur : www.service-public.fr

Vous souhaitez effectuer des travaux d'aménagement, de réhabilitation ou de construction nouvelle, que ce soit pour une habitation, une annexe ou un bâtiment agricole, vous devez déposer une demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la mairie.

Seules les constructions ou aménagements hors périmètre ABF (Architectes Bâtiments de France), dont l'emprise au sol est inférieure à 5 m², ne nécessite pas de demande d'autorisation d'urbanisme.

Avant tous travaux, posez-vous les bonnes questions :

- Selon la surface et/ou la nature des travaux, dois-je déposer une déclaration préalable ou un permis de construire ? quelles sont les pièces annexes à fournir ?
- Mon terrain est-il situé dans le périmètre de l'ABF ?
- Dans quelle zone du PLUi ma parcelle est-elle située ?

PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme du Haut-Beaujolais a été approuvé le 3 février 2022 et est applicable sur les communes déléguées de Monsols, Ouroux, Saint-Christophe, Saint-Jacques-des-Arrêts, Saint-Mamert et Trades.

Il est consultable sur le site internet de la commune :

www.deux-grosnes.fr/ma-commune/demarches-en-mairie/urbanisme

Quant à la commune d'Avenas, elle dépend de sa carte communale, régie par le Règlement National d'Urbanisme



Si vous n'êtes pas sûr de vous, vous retrouverez toutes les informations sur le site : www.service-public.fr/logements/autorisation-urbanisme
Vous pouvez également adresser un mail à la mairie de Deux-Grosnes : urbanisme.mairie@deux-grosnes.fr

Attention : soyez le plus précis possible : numéro de la parcelle en indiquant bien la section et la commune déléguée, projet envisagé, surface de construction, photos, plans éventuels, coordonnées téléphoniques pour vous contacter...

Si vous êtes situés dans le périmètre du classement à l'inventaire des monuments historiques de l'église de Saint-Mamert ou du clocher de l'église d'Ouroux, votre demande sera soumise à l'approbation de l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine du Rhône (ABF).

Ces dossiers faisant souvent l'objet d'un refus ou de prescriptions importantes de ces services, nous vous conseillons de nous contacter avant toutes démarches ou de prendre appui auprès du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Une fois votre déclaration préalable ou votre permis accordé, vous avez obligation :

- D'afficher sur le terrain l'accord qui doit mentionner au minimum : le numéro de la demande, la date de l'accord, les travaux concernés, les surfaces créées... : ce panneau doit être visible de la rue. C'est à partir de la date d'installation de ce panneau que commence à courir le recours des tiers (recours de deux mois).
- De transmettre en mairie les déclarations d'ouvertures de chantier (DOC) dès le démarrage des travaux pour les permis de construire ou permis d'aménager.
- De transmettre en mairie, dès la fin des travaux, les déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), quel que soit le type d'autorisation ou de déclaration.
- Vous devez également, le cas échéant, déclarer les travaux réalisés auprès des services fiscaux.

LA DEMANDE PRÉALABLE EST OBLIGATOIRE

Certaines personnes ont tendance à exécuter des travaux sans demande préalable, soit par ignorance, soit volontairement. Si vous êtes dans ce cas, nous vous invitons à faire une demande de travaux de régularisation. Sachez que la commune a repéré ou a été informée de certains

travaux réalisés sans demande préalable, les contrevenants seront invités à se mettre à jour.

En cas d'absence d'autorisation d'urbanisme ou de non-respect des règles d'urbanisme, le propriétaire peut encourir des sanctions pénales, civiles, fiscales et administratives.

La commune de Deux-Grosnes traite directement :

- les certificats d'urbanisme informatifs : généralement demandés par les notaires,
- les déclarations préalables,
- les déclarations d'intention d'aliéner : sollicitées pour une vente lorsque le bâtiment/le terrain est situé en zone U du PLUi (zone urbanisée ou zone urbanisable),
- plus toutes les demandes diverses sollicitées par les notaires ou administrés.

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais apporte son concours à la commune de Deux-Grosnes pour le traitement des dossiers de :

- certificats d'urbanisme opérationnels,
- permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager.



Le Tacot a retrouvé La Gare



Bienvenue dans les gîtes de Trades !

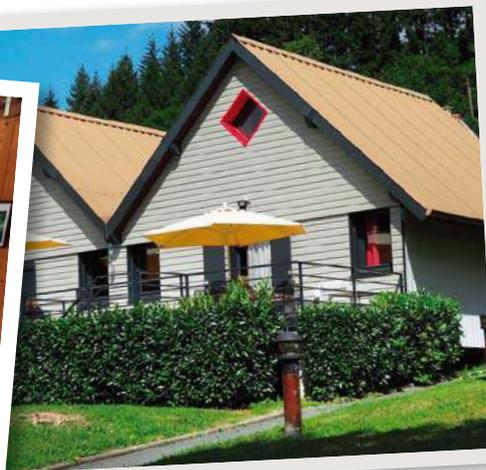
C'est, depuis le 1^{er} septembre, après plusieurs années laborieuses que les gîtes de Trades ont retrouvé vie !

Danielle Large, aidée d'André son époux, sont les nouveaux gérants de nos gîtes. Depuis leur prise de fonction, ils ont déjà su faire revivre ce lieu touristique. Toujours présents puisqu'habitent tout près des gîtes, prêts à décrocher leur téléphone 7 jours sur 7, pour renseigner, enregistrer une location, accueillir de nouveaux hôtes... en partageant un p'tit verre pour leur souhaiter la bienvenue ! En leur offrant des tomates de leur jardin au cours de leur séjour !

Certains vacanciers viennent à Trades depuis trente ans pour partager la tranquillité de notre village, le confort de ses gîtes et le plaisir de la pêche. Cet été encore, plusieurs superbes sandres ont été pêchés, avant bien sûr d'être relâchés.

Ponctualité, propreté et accueil en nos gîtes ainsi que sur le terrain de camping, les commentaires concernant Danièle et André sont excellents. Nous les en remercions.

Vous souhaitez séjourner dans l'un de nos gîtes, appelez le 06 80 93 46 37



Le 16 novembre, l'ancienne gare de Trades est devenue propriété de la commune de Deux-Grosnes.

Située à quelques pas du Relais du Vieux-Moulin – où vous pourrez faire un arrêt en attendant le prochain Tacot –, cette ancienne gare appartenait, depuis les années 50, à M. Bernard Lavenir.

Tombé malade puis hospitalisé, désormais installé à l'Ehpad de Tramayes où il a trouvé un tout autre confort, la joie de vivre et de nouveaux amis pour jouer à la belote, Bernard Lavenir est très apprécié du personnel.

Cette maison est à rénover entièrement. Nous conserverons son cachet extérieur si caractéristique d'une ancienne gare. Bordée d'un terrain de 3 400 m² autrefois occupé par les rails, nous comptons aménager un parking le long de la route départementale. ■



La Zone de loisirs de Trades

4,5 hectares de plaisirs 100% Haut-Beaujolais !

Après bientôt une année de travaux, s'achève l'aménagement de notre zone de loisirs et la piste de cyclo-cross.

Au beau milieu du site, un bâtiment en bois a fait son apparition ! Multiples sont ses caractéristiques, telle que sa toiture recouverte de panneaux photovoltaïques ; ses toilettes séparées en inox, robustes et durables, alimentées en eau de pluie récupérée du toit et stockée en son réservoir de 10 m³ servant aussi au lavage des VTT. Une pièce de stockage permet d'entreposer les tables et les bancs.

Musique, barbecues, soirées !

Un bar aménagé, ouvert sur l'extérieur, très apprécié de tous pourrait devenir, l'été prochain, un lieu de convivialité, accueillant et chaleureux, où nous organiserions des

pour les VTT, l'outillage nécessaire pour réparer vos vélos, un parking sécurisé délimité par de gros cubes en bois.

Aire de jeux

L'aire de jeux des enfants a elle aussi fait peau neuve, avec de nouveaux équipements ludiques installés pour amuser les plus petits.

Et bien sûr, la piste de cyclo-cross, première en notre région Auvergne-Rhône-Alpes, d'une longueur de 2 km, pour les vététistes intrépides !

Cette piste permanente et très technique est sécurisée par des filets installés le long des endroits les plus pentus. Sur toute la longueur du parcours, des cordelettes délimitent la piste.

A travers de multiples lacets, c'est vélo sur le dos, que l'amateur de VTT que vous êtes devra franchir différents obstacles puis gravir des escaliers, progresser dans le sable et affronter pentes et contrepentes,

sur la terre et le goudron, avant de pédaler dans l'herbe, les roues dans la boue !

Différents niveaux de circuits vous sont proposés. **Noir** : difficile, réservé aux vététistes avertis ; **Rouge** : de difficulté moyenne ; **Bleu** : facile, pour les débutants.

Un certain nombre de licenciés, filles et garçons, accompagnés de leurs entraîneurs, venant de différentes régions de France ont éterné notre piste avec la plus grande satisfaction.

Leurs séjours ayant duré plusieurs jours, c'est en nos gîtes qu'ils ont logé et au **Relais du Vieux Moulin** qu'ils se sont émoustillés les papilles !

Concernant la gérance de la piste de cyclo-cross, c'est avec Monsieur Lilian RUET, Président du Comité Sportif Beaujolais-Mâconnais, que nous allons signer une convention.



événements musicaux, des barbecues, des soirées, des moments de bonheur et de partage !

Vous trouverez aussi sur la zone de loisirs une borne de recharge pour les batteries de vos vélos électriques ainsi que pour celles de vos voitures, un point de lavage haute-pression



Parcours santé

On trouve aussi, sur le parcours santé, côté lac, un superbe espace paysager conçu tel un arboretum puisque bordé de plus d'une trentaine d'espèces d'arbres.

Enfin, si vous souhaitez, vous muscler tout en respirant l'air pur de nos collines, sont mis à votre disposition des appareils de musculation. L'accès est libre et gratuit, ouvert à tous, 7 jours sur 7, quel que soit votre âge et vos conditions physiques.

Avec tout cet équipement, faire de Trades - Deux-Grosnes un pôle où tous les cyclistes se retrouveraient, qu'ils soient de route, de cross, vététistes ou "musculaires" serait une superbe réussite ! ■



Monsols • Deux-Grosnes

Vivre bien entouré, dans un vrai chez soi !

La structure installée sur la commune de Deux-Grosnes, à Monsols, a fêté son premier anniversaire en décembre dernier, et pour l'occasion, a invité la population de Deux-Grosnes à son repas de Noël.

Ages & Vie est un dispositif unique en France, de colocations pour personnes âgées en perte d'autonomie (GIR 2 à 6).

A Monsols, Ages & Vie est composé de deux bâtiments, offrant tous deux, des terrasses ainsi que des jardins où chaque résident peut déambuler à son gré, recevoir famille et amis à sa guise, un peu comme à la maison... permettant de conserver le côté convivial et une certaine liberté.

Chacun possède une chambre aménagée avec ses effets personnels (meubles, télévision, photos, décorations...), ainsi qu'une salle de bains et des toilettes privatives et adaptées.

Le salon et la salle à manger sont communs, ainsi que la préparation des repas pour ceux qui le peuvent et qui le souhaitent, sous la responsabilité des maîtresses de maison et d'AVS, tout en respectant les régimes alimentaires prescrits médicalement.

Un passage infirmier peut-être mis en place en cas de nécessité ; les commerces sont accessibles facilement à pied, pour ceux qui sont encore autonomes dans leurs déplacements.

Quatre auxiliaires de vie sont présentes sur le site, 24h/24 et 7j/7 pour accompagner chaque séniör dans les tâches de la vie quotidienne, devenues difficiles (habillement, toilette...).

Deux maîtresses de maison et quatre AVS gèrent le linge de lit, le linge personnel et réalisent l'entretien des locaux.

A Ages & Vie à Monsols, les équipes lancent un appel aux bénévoles qui souhaiteraient apporter leur soutien aux personnes âgées, en venant égayer leurs journées par des animations (accordéon, danse, jeux...).

Un recrutement de personnel est également permanent, afin d'offrir la meilleure prise en charge à nos Mamies et Papis, alors n'hésitez pas :

Postulez !

☎ 08 01 07 08 09

✉ recrutement@agesetvie.com



Deux-Grosnes infos Rédaction et photos : Commission Communication Deux-Grosnes.

Nous tenons à remercier pour leur participation les auteurs des articles contenus dans ce Deux-Grosnes infos. Ils nous ont été transmis par : Adapei 69, Marie-Jo AUFRANT, Florence BERNILLON, Jean-Paul BOURGEON, Daniel CALLOT, Luc CALLOT, CCSB, Christine DESBAT, Roger et Annie DESCAILLOT, L'ÉCHO DU VALLON, LA FERME DE L'ÉPINETTE, Alain GOBET, Aline GOBET, Fabien JACQUET, Jo MATRAY, Jean-Marc MOLARD, Gilles PEILLON, SYBEMOL, Serge TERRIER, Maurice THÉVENET, Monique TRIBOULET - VHB. • Mise en page : LUCAS Infographiste, Deux-Grosnes • Impression : ADYPUB Impression, Deux-Grosnes • Tirage : 1 200 exemplaires.

Journal municipal distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune de Deux-Grosnes. La rédaction décline toute responsabilité quant au contenu des sites internet mentionnés dans Deux-Grosnes Infos.

Pastorale du Tourisme en Haut-Beaujolais : un été culturel

Visite des clochers de notre commune
pour faire parler les pierres.

En juillet et août, la Pastorale du Tourisme, sous l'égide de l'association Protection du Patrimoine du Haut-Beaujolais, a organisé 14 visites des 7 clochers de notre commune de Deux-Grosnes.

Pour chaque église, il y a eu deux visites, l'une en Juillet et la seconde en Août, à des horaires et jours variés. Elles étaient assurées par des bénévoles habitant sur la commune, ni guides, ni historiens, mais enthousiastes pour nous faire découvrir le patrimoine culturel et historique de nos villages.



Visiteurs de l'église Saint-Christophe-la-Montagne.

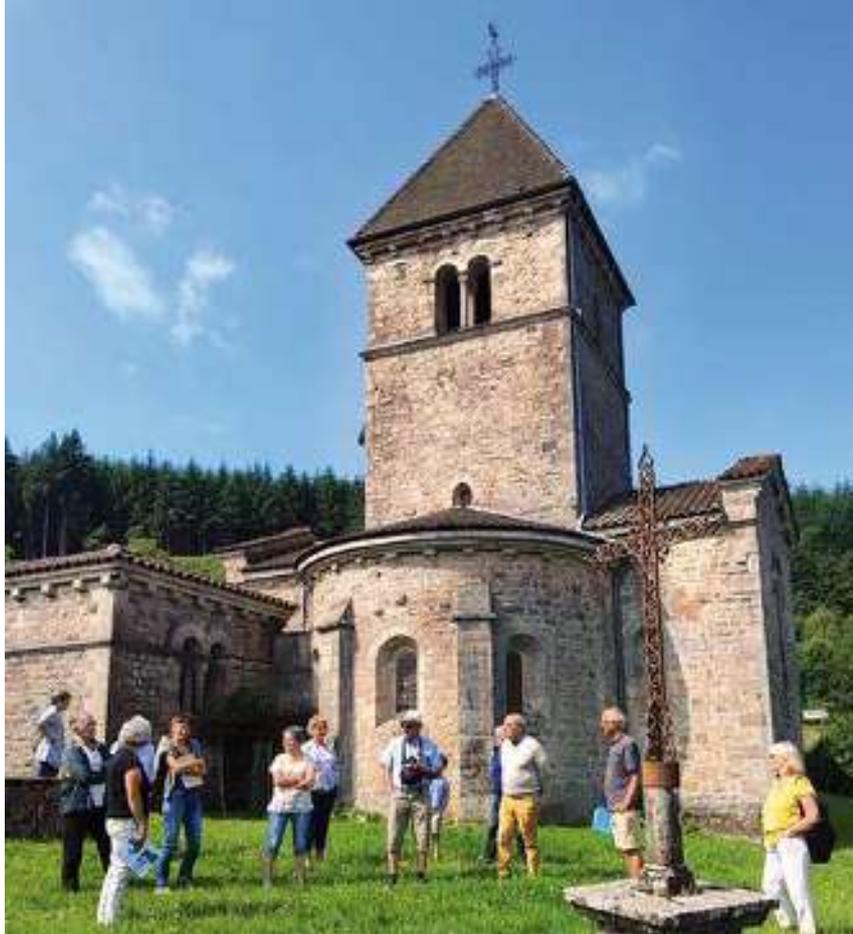
Ces visites ont été un véritable succès réunissant en moyenne entre 25 et 30 personnes, essentiellement des habitants de nos villages (environ 85 %), résidents ou vacanciers. Le reste des visiteurs étant de Rhône-Alpes et Bourgogne, quelques représentants d'autres régions ainsi qu'un ou deux étrangers de passage.

La grande satisfaction, en dehors du nombre important de visiteurs, c'est le fait que de nombreuses personnes sont revenues plusieurs fois pour découvrir l'ensemble des sept églises de Deux-Grosnes. Cela prouve que les présentations étaient intéressantes et qu'elles apportaient une animation culturelle pertinente dans notre commune.

Heureux d'écouter l'histoire de l'église mais aussi du village

Heureux aussi de boire un verre d'eau avec une feuille de menthe après la visite, comme à Avenas, Saint-Jacques-des-Arrêts ou à la chapelle de Pressavin.

Belle diversité pour nos guides bénévoles qui ont planché dur au cours du printemps pour assurer des présentations brillantes et surtout variées. Chacun a axé son exposé, soit sur l'église ou davantage sur la vie du village, suivant ses accointances et ses connaissances. Certaines églises présentant aussi plus d'intérêts que d'autres. Cela



aura donné des exposés vivants et variés, avec pour certains villages, trois ou quatre intervenants, comme à Saint-Jacques-des-Arrêts, Saint-Christophe et Monsols, et dans les autres villages, un seul orateur tout autant passionné !

Merci à toutes celles et ceux qui sont venus nous écouter, et j'espère, apprendre quelques choses sur le patrimoine de nos villages. Merci à tous les bénévoles qui se sont impliqués en temps et recherches pour faire superbement vivre cette opération.

Le bilan étant positif, nous allons très probablement poursuivre ces visites l'été prochain sous une forme identique ou proche, mais avec quelques nouveautés afin d'enrichir l'action. Avec l'ensemble des bénévoles, nous réfléchirons dans les mois à venir sur ces animations culturelles complémentaires et j'espère vous retrouver plus nombreux durant l'été 2024.

Nous remercions le père Bernard Keradec et M. René Thévenon, Maire de Deux-Grosnes, ainsi que l'Office du Tourisme de nous avoir soutenus et encouragés. ■



En l'église Saint-Sulpice de Monsols, le mardi 11 juillet.

**Si vous souhaitez vous impliquer et si vous avez
une belle idée pour 2024, contactez-moi :**

Gilles Peillon : 06 08 51 67 63

Mail : gilles.peillon@wanadoo.fr



Assainissement

Depuis le mois de novembre 2023, vous avez sans doute remarqué que le centre du village de Monsols est quelque peu encombré de divers engins de terrassement.

C'est un chantier important, en étude depuis près de trois ans, qui a débuté afin de poursuivre la mise en séparatif du réseau des eaux usées du centre du village des eaux pluviales.

Les entreprises Pétavit (antenne de la Roche-Vineuse 71) et Simon TP de Monsols doublent ainsi le réseau existant sur une longueur totale au cumul de près de 800 mètres, depuis le garage de Monsols jusque devant les escaliers de l'église, ainsi qu'une partie de la rue des Jardins et du secteur allant des Charbonniers jusqu'en bas de la montée des Esses.

En effet, trop d'eaux "propres" finissaient à la station d'épuration, ce qui perturbait son fonctionnement.

Suite à cela, tous les riverains du chantier auront jusqu'à deux années pour faire modifier (à leur charge) leurs branchements au tout-à-égout et bien séparer leurs eaux de toiture des eaux sales.

C'est un gros projet et investissement pour la commune, mais nécessaire puisque imposé par l'agence de l'eau et les services de l'Etat. Le coût global s'élève à environ 1 200 000 €HT.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

(SIVU) des Eaux des Grosnes et du Sornin qui gère l'approvisionnement en eau potable à Monsols profite également des travaux pour procéder au remplacement de plusieurs tronçons de canalisation vétustes. Nous sommes conscients des désagréments et contraintes que ces travaux peuvent vous occasionner, notamment au niveau des commerces, et nous vous remercions de votre compréhension.

Pour votre information, la rue du Haut-Beaujolais devrait être fermée à la circulation (depuis la rue des Babillons jusqu'à la place de la Fontaine) durant les vacances de février.

Les travaux devraient s'achever en mai 2024

Une seconde tranche de travaux est également programmée à Deux-Grosnes, sur la commune déléguée de Saint-Christophe-la-Montagne.

Le prolongement du réseau du tout-à-égout jusqu'au devant des WC de l'église sera réalisé en 2024 à la suite du chantier de Monsols, également par l'entreprise Pétavit.

Les 350 mètres de canalisation nécessaires permettront de relier au réseau existant les WC de l'église, le restaurant et le logement attendant ainsi que le local technique communal.

Le coût global de l'opération est de 120 000 €.

D'autres dossiers d'assainissements collectifs sur les autres communes déléguées (créations, rallongements ou réfections) sont également à l'étude.

Pour rappel, l'assainissement non collectif est actuellement une compétence de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais.

Toutefois, pour faire suite à la loi NOTre, la CCSB devrait aussi reprendre la compétence Assainissement Collectif en 2026. ■

Cimetières communaux

En date du 22 septembre 2023, le Maire a pris deux arrêtés (n° 2023/24 et 2023/25) portant réglementation des cimetières communaux et sites cinéraires présents sur les sept communes déléguées.

Les règlements sont consultables sur le site internet de la commune : www.deux-grosnes.fr

Article 16 du règlement des cimetières, droit du concessionnaire :

Toute intervention sur une concession, par une entreprise de pompes funèbres ou autre, voire un particulier ou une association, devra être demandée au préalable au maire, au minimum huit jours avant la réalisation des travaux.

Toutes entreprises qui auraient commencé ou exécuté des travaux sur une concession, sans avoir obtenu l'autorisation écrite du maire, seront sanctionnées.

Le non-respect du règlement des cimetières peut entraîner la suspension, voire le retrait de l'habilitation préfectorale.

bôwatts

L'énergie verte du Beaujolais



BÔWATTS, Kezako ?

- **Une marque locale d'électricité.**
- **Un service novateur**, permettant à chacun de se réapproprier l'énergie et son territoire. Grâce à Bôwatts, la collectivité vous propose une offre pour reprendre le pouvoir sur votre facture énergétique et votre impact écologique !
- **Un contrat de fourniture d'électricité 100% verte** et d'origine française auprès de notre partenaire **Alpiq** au même prix que l'offre classique et règlementée (négocié pour vous par la CCSB).
- **La visualisation en temps réel de vos consommations** via le **capteur nrLINK** composé d'un capteur connecté au compteur LINKY et d'un afficheur déporté Adaptez vos gestes en fonction de vos habitudes de vie à l'aide des outils de suivi de consommation offerts et réalisez **jusqu'à 23% d'économies** en électricité (d'après une étude du CNRS).
- **Une plateforme pour analyser vos consommations**, voir l'état du réseau et obtenir des conseils personnalisés.



Changer de fournisseur en moins de 5 minutes ?

- **L'adhésion est sans engagement,**
- **Le changement de fournisseur est gratuit,**
- **Le nouveau fournisseur se charge de résilier votre contrat actuel.**

Qui peut bénéficier de l'offre ?

- Une offre pour les particuliers habitant dans l'une des 35 communes de la CCSB.
- Une offre pour les pro bientôt disponible.

Pour plus d'informations :

Des rencontres BôWatts sont prévues sur tout le territoire dont une à **Monsols le mercredi 31 janvier 2024 à 18h30 à la salle Fontalet.**

Venez poser vos questions !

Rendez-vous sur www.bowatts-beaujolais.fr

Retrouvez
la grille tarifaire



Les années en 3

Avenas, Ouroux
et Saint-Mamert.

Saint-Jacques-des-Arrêts.

ici et là...

Impossible de faire l'impasse sur l'année 1903 où un bevillois propriétaire d'un magasin de cycles participa au premier Tour de France...

En 1973, naissait l'Association de la Maison des Jeunes, qui regroupait les communes d'Ouroux, Saint-Christophe, Saint-Jacques-des-Arrêts, Saint-Mamert et Trades, un prélude au regroupement de Deux-Grosnes ! En cette année-là, fut organisé, au départ de Trades, le premier rallye automobile et humoristique. C'était aussi l'époque des "Mille clubs", un projet du gouvernement de l'époque qui consistait à construire 1 000 Maisons des Jeunes en France. Selon nos souvenirs, celle de Trades qui a été construite par des bénévoles, avait dû être rapatriée du nord de la France.



Saint-Christophe
et Trades.



Monsols.

En 1973, c'était aussi la première (ou seconde ?) fête cantonale à Aigueperse où une jeune fille de Trades fut élue Reine du Haut-Beaujolais. Organisée tous les deux ans, ce fut à Trades le tour d'organiser la suivante, celle du 6 juillet 1975...

1983, c'est comme tous les ans, c'est la Fête des Pompiers de Monsols avec ses attractions. Fête à laquelle le Conseil Général participait volontiers.



1983. Fête des Pompiers de Monsols.

MONSOLS

29-11-1973

TRADES

Le grand concours annuel de l'école publique se prépare activement

C'est le samedi 8 décembre prochain en soirée, qu'aura lieu le traditionnel concours de be-lote organisé au profit de l'école publique.

Cette amicale compétition, l'une des plus importantes de la région par le nombre de joueurs enregistrés chaque fois et la valeur des prix distribués, doit connaître un très grand succès.

Cette année un effort exceptionnel a été fait pour satisfaire tous ceux et toutes celles qui y participeront. Qu'on en juge par la liste des lots qui récompenseront les mieux clas-

1er prix : un aspirateur ménager et deux phares anti-brouillard ; 2e prix : un couteau Beaujolais-village ; 3e un Jérôme du même cru et une diode ; 4e : deux appareils photographiques. Au total plus de quatre-vingt lots parmi lesquels de la charcuterie, des volailles, des bons vins vieux, des chemises, des litres d'apéritif, etc...

Une belle soirée en perspective tout au long de laquelle on pourra déguster un petit beaujolais sorti de « derrière les fada-vantage le saucisson chaud et du « casse-croûte ».

Les inscriptions ne seront prises que jusqu'à 20 h. 30.

Le lendemain dimanche 9 décembre, à l'occasion de la fête patronale on pourra danser jusqu'à l'aube sur le parquet du dancing Sapaly (dans lequel le concours aura eu lieu la veille) au rythme de l'excellent orchestre Martial.

SAINT-CHRISTOPHE

CARNET ROSE

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance, à la maternité de Villefranche, de Bruno, quatrième enfant de M. et Mme Jean-Luc Martin, exploitants agricoles au lieu-dit « Mont-leurs vœux au bébé. Félicitations et meilleurs vœux au bébé.

SAINT-BONNET DES-BRUYERES

Trouvé. — Une montre bracelet homme à réclamer à la mai-

Lundi 10.5.93 • PAGE 13

Trades

CHEZ LES CHASSEURS Un traditionnel et amical repas

Servi dernièrement dans la salle communale le traditionnel repas de la société de chasse a réuni une quarantaine de chasseurs et propriétaires de terrains. Cette assemblée, composée uniquement de personnes du sexe masculin (les dames ne sont pas encore admises à participer à ces agapes) était présidée par M. Yves Melinand qui avait à ses côtés M. Joseph Ducarre, maire de la localité et conseiller général du canton. Son adjoint, M. Maurice Mazoyer et M. Roger Desroches, adjoint au maire de la commune voisine de Saint-Christophe, figuraient parmi les invités. Préparé dans les cuisines du restaurant Dargaud, traité à Cerves, et servi par trois jeunes « Traditionnelles » : Mmes Yvette Vincent, Joëlle Mazoyer et Michèle Gauthier qui s'acquittèrent fort

bien de leur délicate mission, le repas fut unanimement apprécié. Figurant au menu, les meilleurs morceaux des chevreuils du pays tués durant la saison furent dégustés en sauce et rôtis. La quantité allée à la qualité ont pleinement satisfait les « affamés » et les « fines gueules » de l'assistance. Un régal ! Le blanc du maconnais et le rouge du beaujolais, des vins excellents fournis par des chasseurs viticulteurs, complétaient agréablement ce déjeuner gastronomique tout au long duquel on ne s'ennuya pas ! Les deux principaux organisateurs : le secrétaire Bernard Mazoyer et le trésorier Alain Roger ont fait le maximum pour la réussite, autour d'une bonne table, de cette réunion d'amis. On peut dire, aujourd'hui, qu'ils ont atteint leur objectif !



C'est en 1993, à Trades, qu'ouvrit le restaurant du Vieux Moulin. Achetée par la commune, la bâtisse a fait l'objet d'une restauration pour la partie four à pain et ancien moulin à huile ainsi que l'adjonction d'un bâtiment supplémentaire pour le bar-restaurant.

En 1993, à Monsols, sur le site du Col de Crie, une grande fête du vélo (VTT) était organisée par le syndicat d'initiative du Haut-Beaujolais. A cette occasion, la fin de journée fut animée par le groupe folklorique du Haut-Beaujolais dont c'était la première sortie en public.

En 1993, l'Union sportive de Monsols fêtait ses 50 ans. ■

Les personnes qui sont intéressées pour avoir plus de détails sur cette rétrospective peuvent demander des copies de documents.



Coopérative d'idées
& Fabrique de projets



On répare et ça repart

Le Café Réparation du Haut-Beaujolais
est ouvert de 9 h à 12 h

TOUS les 1^{er} SAMEDIS du MOIS

Salle des associations à Chénelette.



Le café réparation est une initiative montée par le Collectif Citoyen pour le Climat du Haut Beaujolais (3CHB). Les réparatrices et réparateurs se retrouvent à la salle des associations à Chénelette pour partager et échanger savoir-faire, conseils, trucs et astuces.



Le principe du Café Réparation est simple : vous amenez l'objet que vous souhaitez réparer, un ou une bénévole vous aide à le remettre en état de marche, vous donne des pistes de réparation. C'est collaboratif sans rendez-vous, sans adhésion, la participation financière est libre.

Réparer pour ne plus jeter (et ne pas racheter !) une recette vieille comme la planète pour mieux la préserver.

Sur la page du CCCHB (Collectif citoyen pour le climat du Haut-Beaujolais)

cafe-reparation-hb@mailo.com

Le Café réparation de Chénelette

L'idée d'un tel atelier est de réparer et de donner une seconde vie à nos appareils ménagers, nos vêtements, nos outils...

Ceci pour :

- Lutter contre l'épuisement des ressources de la planète,
- Lutter contre le gaspillage et la surconsommation,
- Préserver l'environnement et le climat,
- Réduire nos dépenses,
- Réduire nos déchets,
- Mais aussi partager un moment convivial.

**En bref : On répare ensemble,
on jette moins, on ne rachète pas...**

Nouveau à Ouroux ! Un panneau d'échanges de services

Depuis septembre 2023, un panneau "VHB Entraide Habitants" est à votre disposition à la boulangerie d'Ouroux pour afficher vos annonces.

Il s'agit d'un outil tout simple qui permet de mettre en relation gratuitement des personnes qui proposent de l'aide à d'autres qui en ont besoin ainsi que des personnes qui font la demande pour de petits services.

Une précision

Ces offres et demandes de services doivent être gratuites et ne doivent pas rentrer en concurrence avec des entreprises locales.

Exemples de services :

- Demande ou proposition de covoiturage pour un trajet régulier ou ponctuel,
- Appel ou visite de convivialité,
- Balade,

- Lecture à voix haute,
- Aide pour du petit bricolage ou du jardinage,
- Aide au déplacement de charge lourde,
- Aide informatique ou administrative,
- Garde d'animaux pendant votre absence,
- Dons d'objets ou de vêtements.

Que vous ayez un peu de temps à proposer ou que vous souhaitiez être momentanément aidé, n'hésitez pas à participer à ce système d'entraide direct et convivial.

Un panneau est également disponible dans les locaux du centre social à Monsols. Vos annonces peuvent aussi être diffusées sur le site internet :

www.centresocialvhb.fr

d'informations

VHB Deux-Grosnes • 327, montée des Esses
Monsols - 69860 DEUX-GROSNES

Tél : 04 74 04 73 87 • Mail : secretariat@centresocialvhb.fr
www.centresocialvhb.fr



AUBERGE



DES ARRÊTS

Cuisine Bio, locale
et de saison
Vins naturels & Concerts

Bonne nouvelle !

à Saint-Jacques-des-Arrêts

Contrairement à ce qui a été annoncé et diffusé, L'Auberge des Arrêts ne fermera pas ses portes à la fin de l'année 2023.

En effet, l'arrivée de **Claire Dulac**, nouvelle associée dans la gérance aux côtés d'**Arthur Charpentier**, permettra à l'Auberge de prendre un nouvel envol. Le restaurant fera son habituel pause hivernale du 18 décembre au 16 février 2024.

Ce nouveau couple de gérants profitera de cette période pour faire une refonte de sa communication, aménager une nouvelle salle, planifier les événements à venir, qui se feront plus réguliers et avis aux amateurs agrandir sa carte des vins !

Les travaux de consolidation des fondations se feront finalement à l'automne 2024 ce qui permettra à l'Auberge d'accueillir sereinement sa clientèle pendant la saison estivale.

Donc, rassurez-vous ! Les recettes qui ont fait le succès de l'Auberge, un accueil chaleureux, une cuisine familiale faite maison, de saison et de produits locaux, des vins bio et naturels et les événements culturels toute l'année resteront d'actualité.

N'hésitez pas à suivre toutes les actualités de l'Auberge sur le site www.aubergedesarrets.fr

 **Auberge des Arrêts**

L'Oreille du Pèlerin



La première saison de l'Oreille du Pèlerin est officiellement bouclée et confirme que Saint-Jacques-des-Arrêts est le bon endroit pour implanter ce projet de "gîte d'étape et d'orientation".

Le village est à la croisée des chemins de Compostelle et d'Assise. **Nicolas et Sara** ont eu le plaisir d'accueillir des marcheurs et voyageurs de toute l'Europe, notamment d'Allemagne, de Belgique et d'Italie. Nicolas est originaire de Régné-Durette. Sara, quant à elle, vient du Texas et va s'installer à Saint-Jacques. Ils sont tous les deux pèlerins et se sont rencontrés sur le chemin en Espagne. Ravis de concrétiser à Saint-Jacques-des-Arrêts, un rêve de pèlerins ! La première phase de rénovation vient de commencer avec l'isolation des deux premiers chalets. La deuxième phase de travaux se fera ensuite avec un projet de salle de réunion et de travail.

Celle-ci pourra accueillir des ateliers et séjours d'orientation professionnelle et de formation, teambuilding, et bien d'autres activités ou réunions. ■

 : riviernicolas@yahoo.fr •  06 23 12 17 10



Bon'dzor ! Atsi ! Qu'min qui va ?

Et si nous parlions patois !

Nous avons certainement déjà tous entendu voire même utilisé plus ou moins couramment et correctement des mots ou expressions en patois. Du simple "Bondzor" (*bonjour*) ou "Atsi" (*merci*) à "Quemin y va ?" (*Comment ça va ?*), connaissons nous vraiment l'origine de ce dialecte "oral" et phonétique qui peut varier d'une vallée à une autre ?

Notre patois est une déclinaison du "francoprovençal" (*en un mot*) qui est parlé principalement dans le Rhône, la Savoie, la Haute-Savoie, l'Ain, la Loire et l'Isère. On le retrouve également dans les zones septentrionales de l'Ardèche et de la Drôme, dans l'extrémité sud-est de la Bourgogne et dans le sud de la Franche-Comté, ainsi que dans les cantons de la Suisse romande (sauf celui du Jura) et en Italie, dans la "Vallée d'Aoste".

Coincé entre la langue d'Oc au sud et la langue d'Oïl au nord (avec le Charolais), notre patois a donc une structure commune avec un vaste territoire regroupant une large population, lui offrant un statut de langue régionale, comme le breton, flamand ou l'alsacien.

Pourtant, le XX^e siècle leur sera fatal car pour uniformiser le pays et sa langue, il sera mis de côté au profit du français par les services de l'état.

Depuis près de 50 ans, la ténacité de certains linguistes et passionnés de langues et cultures régionales dans tout le pays a permis de remettre sur le devant de la scène et dans la scolarité des élèves ces langues locales puisque depuis le 16 décembre 2021, l'enseignement des langues et cultures régionales est inscrit au Bulletin officiel n°47 de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Un dictionnaire du francoprovençal existe également dans le commerce.

Pour illustrer à quoi ressemble notre patois, nous avons choisi d'essayer de retranscrire une chanson, ce qui nous paraît le mieux pour vous montrer une langue historiquement "orale" et difficile à écrire tant les variations peuvent être nombreuses.

Remercions Mme Renée Colomb de Monsols et sa chanson "La D'Zulie, Chanson du Meunier" dont nous avons tiré ces quelques couplets qui ont été "traduits" du patois au français.

La d'Zulie

Chanson du Meunier

*Elle s'appelo la D'Zulie
Elle éto blonde et bien dzinti
Los galès ne lu manquè pos
Elle n'avo qu'à tsoisir dins l'tos*

*Un dzo le tailleur du villadze
La demindit in mariadze
M'elle prefèro le mouni
Qu'elle trouvo pleus dégordi
...*

*Le tailleur è prenèt mèsures
Decidè cousèt la tieuleute
De lui ressaro le dari
Et de lui coudre avui de mauvé fi*

*Ah, mouni la belle vèture !
Quin t'el' va craquo la couture
D'la fête, le plus rigolo
Y s'ra sûremè c'tu numéro
...*

*Le mouni qu'a bon caractère
Ne restit pas même en colère
Er pardonnit u puvr' tailleur
Qu'éto dzalou de son bonheur
...*

Elle s'appelait la Julie
Elle était blonde et bien gentille
Les galants ne lui manquaient pas
Elle n'avait qu'à choisir dans l'tas

Un jour le tailleur du village
La demandât en mariage
Mais elle préférait le meunier
Qu'elle trouvait plus dégourdi

Le tailleur en prenant mesure
Décide en cousant la culotte
De lui resserrer le derrière
Et de lui coudre avec du mauvais fil

A meunier la belle aventure
Quand il va craquer la couture
De la fête le plus rigolo
Sera sûrement ce numéro

Le Meunier qui a bon caractère
Ne reste même pas en colère
Et pardonna au pauvre tailleur
Qui était jaloux de son bonheur

PATOIS [patwa] n. m. Parler propre à une région limitée, à l'intérieur d'un dialecte.

PATOIS, E adj. Qui appartient au patois ou qui en a le caractère : *locution patoise.*

PATOISANT, E adj. et n. Qui parle patois.

PATOISER v. i. Parler patois.



ÉCOLE DE MUSIQUE
SYBEMOL

**Nouveauté à l'école
de musique SYBEMOL**

**Création
d'une chorale enfants**
(à partir de 6-7 ans)

Les mardis de 18h15 à 19h00
à l'école de musique de Beaujeu
354, rue du Général-Leclerc,
69430 BEAUJEU

**N'hésitez pas à venir faire un essai
dès la rentrée des vacances
de la Toussaint !**



Pour tout renseignement complémentaire : www.ecolemusiquesybemol.free.fr



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Informations pratiques :

**La Poste de Deux-Grosnes
6 Place de la Fontaine
Monsols
69860 DEUX-GROSNES**

Tél : 04 74 06 74 65 • Mail : monsols@france-services.gouv.fr

**Horaires (sans rendez-vous) : Lundi : 08:30 - 12:15 • Mardi : 08:30 - 12:15 / 14:00 - 16:15
Mercredi, Jeudi et Vendredi : 08:30 - 12:15 • Samedi : 09:00 - 12:00**

Besoin d'aide dans vos démarches administratives

Demande de carte nationale d'identité, question sur les allocations familiales, changement d'adresse postale...

Les conseillers France services peuvent s'appuyer sur des correspondants au sein de ce réseau de partenaires pour vous aider dans les situations les plus complexes.

Dans chaque point d'accueil France services, il est possible d'effectuer des démarches auprès de 9 partenaires nationaux :

- **Allocations familiales (Caf) :** demande de RSA, APL, logement social,...
- **Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :** pré-demande de carte nationale d'identité ou de passeport, carte grise, permis de conduire,...
- **Assurance retraite (Carsat) :** demande de dossier de retraite, suivi des paiements,...
- **Assurance Maladie (CPAM) :** carte vitale, remboursement de soins,...
- **Finances publiques (DDFiP) :** déclaration de revenus pour les impôts, prélèvement à la source,...
- **La Poste :** changement d'adresse, réexpédition et suivi de courrier.
- **Mutualité sociale agricole (MSA) :** déclaration de grossesse, prime au déménagement,...
- **Point-justice :** pré-plainte en ligne, aide juridictionnelle...
- **Pôle emploi :** inscription demandeur d'emploi, accompagnement dans la recherche d'emploi,...

**Adressage
de votre
courrier**

La commune a procédé à la mise en ligne et validé l'ensemble des adresses de Deux-Grosnes sur la BAN (Base d'Adresses Nationale).

Si vous voulez continuer à recevoir votre courrier de la Poste, nous vous rappelons la nécessité, et même l'urgence d'effectuer vos changements d'adresse. ■



42+28 = 70 années au service de notre commune

Lorsque partent à la retraite, deux personnalités s'étant autant investies en notre commune, nous nous devons de célébrer l'événement !

Le mercredi 4 octobre, s'est tenue en la mairie de Deux-Grosnes, une cérémonie en l'honneur des départs à la retraite de Christine Desbat et d'Annie Champagnon auxquelles nous souhaitons une bonne nouvelle vie, et une belle retraite.

Nous publions le discours que Christine a prononcé lors de la cérémonie de son départ, ainsi que la conversation qu'Annie nous a accordée tout juste à la retraite !



Christine Desbat, Annie Champagnon.

“42 années ! Comment résumer 42 années de carrière ? Un métier tellement divers, tellement prenant mais tellement intéressant ?

Combien de travail, d'anecdotes, d'émotions lors des mariages, de moments plus difficiles lors des déclarations de décès...

Que de changements !

Dans la pratique du travail, mais aussi avec deux déménagements de la mairie : le premier vers la salle Fontalet, pour une réfection totale du bâtiment ; le second à la salle communale pour réaménager le rez-de-chaussée.

Quatre maires, deux communes : Monsols puis Deux-Grosnes. Et tout cela sans changer de place ! Un paradoxe, non ? à l'heure où les mutations des fonctionnaires sont encouragées.

Quatre maires

Monsieur Pierre Laurent, qui comme je le dis souvent, m'a "formée" à ce poste ; Messieurs Claudius Colomb en 1995 et Jean-Paul Gentelet en 2008 ; et vous Monsieur René Thévenon, en 2014.

Chacun avec son caractère, sa façon de travailler. Et à moi de m'adapter à vos attentes. Car, comme toutes secrétaires de mairie, on peut être amenée à changer de "patron" tous les six ans, au gré du vote des électeurs.

Je ne pense pas que la population se rende bien compte du travail que doit fournir un maire. Nous, les secrétaires, le constatons chaque jour !

Monsols

La commune de Monsols a été chef-lieu de canton, avec une population grandissante et variée.

A mon arrivée, il y avait des familles étrangères : vietnamiennes, algériennes, turques... Une classe maternelle a été bâtie et a intégré ces enfants parmi ceux des Monsourdis. Le nouveau collège a été construit pour remplacer les bâtiments préfabriqués.

Monsols possédait de nombreux commerces : trois épiceries, un tabac-presses, une quincaillerie, une boucherie...

Devenue simple commune rattachée au canton de Thizy-les-Bourgs, Monsols, en 2019, a intégré la Commune Nouvelle de Deux-Grosnes, avec six autres communes. Quel challenge !

L'évolution du métier de secrétaire de mairie !

Passer d'une machine à écrire mécanique à une machine électrique, puis à l'ordinateur, du Minitel à Internet, en passant par le fax... De la rotative au photocopieur (une amélioration pour le bulletin municipal que nous réalisons avec nos propres moyens).

Les budgets, la comptabilité, l'urbanisme, l'état civil ont beaucoup changé au cours des années, avec toujours plus de compétences données aux communes.

Les contacts avec les autres secrétaires

A mes débuts, combien de fois ai-je contacté Irène Thévenot, que je remplaçais, ou Jean Vallet (ancien secrétaire de Monsols, Saint-Christophe, Saint-Bonnet et Trades) pour qu'ils m'indiquent où se trouvait tel ou tel dossier, pour les interroger sur une procédure... Ce n'était pas simple en effet, je n'avais pas idée de tout le travail que peut fournir une secrétaire de mairie ! Administratif, comptabilité, état civil, gestion du personnel et de la paie, cimetière, aide sociale, élections... et j'en passe ! Pas le temps de chômer !

Il y avait également les autres secrétaires du canton sur qui l'on pouvait compter, heureusement, – dans un sens comme dans l'autre d'ailleurs ! – pour une question de comptabilité, d'état civil, de réglementation...

En 1998, pour me seconder dans mon travail et au besoin des habitants, la commune a embauché Annie Petit (Annie Fontaine), puis en 2005, Mireille Vierheller qui lui a succédé.



Nous sommes allés interroger Annie Champagnon. En ayant géré les gîtes d'Ouroux durant plus d'un quart de siècle, sans doute avait-elle des anecdotes à nous confier...

**Alors Annie, comment se passent ces premières semaines de retraite ?
Nous pensons que tu as tant de choses en tête et à dire sur "Ta Maison
d'Animation" !**

Annie : En effet, j'ai beaucoup de souvenirs de mes vingt-huit années passées dans cette maison et dans les trois petits gîtes.

C'est en octobre 1995 que j'ai pris la gestion du gîte de groupe, en remplacement de Germaine Large d'Ouroux qui désirait arrêter.

De 1995 à 2008, le gîte était géré par l'association "Animation des Deux-Grosnes". Fin 2008, la commune en a repris la gestion. La gestion des trois petits gîtes m'a été confiée dès leur construction en 2000.

Pendant toutes ces années, j'en ai fait des kilomètres à toutes saisons ! La descente et la montée de la route d'Avenas... je connais !

J'ai vécu de nombreux travaux améliorant toujours la qualité des locaux et des services. Les clients appréciaient toutes ces transformations.

Il est certain que les clients appréciaient toutes ces améliorations, mais nous pouvons te dire qu'en qualité d'élus, nous avons su apprécier ton dévouement, ton investissement complet, jour et nuit ! Quand, par exemple, de simples petites bougies sur un gâteau d'anniversaire déclenchaient l'alarme incendie à deux ou trois heures du matin !

Peux-tu nous dire le nombre de draps que tu as repassés ? Vitesse 11 draps à l'heure... et sans faux pli !

Annie tu étais toujours présente pour remplacer un personnel absent. Ton esprit ouvert à toutes demandes de tes clients, parfois demandes bizarres, parfois clients originaux ! Comme ces deux pèlerins allemands faisant le Chemin de Compostelle... en tracteur !

Tu as vécu aussi l'époque COVID avec toutes ces réglementations de désinfection !

Pendant cette période, pas de vie dans les trois petits gîtes, un grand vide et le silence dans le gîte de groupe ! Période difficile à vivre.

Ce qui me tenait le moral, ce sont les appels des clients qui ne voulaient surtout pas annuler leurs réservations mais les repousser à plus tard. En effet, très peu ont annulé leur séjour.

Des familles viennent chaque année depuis très longtemps, ils sont fidèles soit dans le gîte de groupe, soit dans les petits gîtes. Tu as créé des liens avec eux, TES CLIENTS se sentaient chez eux.

Et maintenant, c'est Madame Doris DARLET qui te remplace. Tu as eu beaucoup de plaisir à la former, lui apprendre la gestion et l'entretien des trois petits gîtes et du gîte de groupe de l'Animation ainsi que le suivi et l'entretien de la salle multi activités. Et tant d'autres tâches !

Nous souhaitons la bienvenue à Doris dans ces nouvelles fonctions.

Au nom de tous ces clients que tu as su chouchouter, au nom des élus qui t'ont côtoyée : Merci infiniment pour ton investissement personnel, pour ton travail d'une qualité sans faille, ta gentillesse, ta disponibilité.

Très Bonne retraite, Annie !

Propos recueillis par Marie-Jo Aufrant.

A la création de la commune de Deux-Grosnes, en 2019, tous les agents ont été regroupés au sein de ses effectifs. Les secrétaires (avec chacun et chacune leurs compétences) ont pu s'épauler au bénéfice de la commune nouvelle dont les projets pouvaient être plus ambitieux.

J'ai bien choisi mon emploi, je l'ai aimé dans sa diversité, dans ses contacts, même s'il était très prenant et quelques fois stressant.

Merci aux maires, qui m'on fait confiance, aux élus avec qui j'ai travaillé.

J'ai toujours une pensée pour M. Vallet, Mme Claire Thévenet, et surtout, Annie Fontaine dont je garde le souvenir de certaines de ses réflexions et de son courage.

Merci aux agents, anciens et nouveaux, avec qui j'ai également travaillé. Merci aux collègues de Monsols et Deux-Grosnes : Irène, Édith, Marc, Joëlle, Aurélie, Christelle, Michèle, Laure et surtout à Mireille avec laquelle j'ai travaillé près de dix-huit années. Bon courage à Béatrice, la nouvelle secrétaire générale de Deux-Grosnes.

**Bonne continuation à tous,
dans vos projets et votre travail."**



**Pour tout renseignement
concernant les gîtes d'Ouroux,
vous pouvez joindre :**

**Doris DARLET
Tél. 06 99 75 12 88**

**E-mail :
gites.ouroux@deux-grosnes.fr**

Nos lavoirs et bâchasses

Autrefois utilisés pour laver le linge et abreuver les bêtes, les lavoirs et les bâchasses de nos villages, souvent bien plus que centenaires, restent dans leur majorité, bien entretenus.

Lieux de rencontre où nos mères pouvaient entre elles parler librement, le lavoir avait aussi un rôle social.



Le lavoir des Allogniers de Saint-Mamert

Situé juste en face de la maison d'Yvette et Pierre Thillet, ancien maire de Saint-Mamert et ancien Président de la Communauté de communes, ce lavoir est alimenté par une source depuis plus de deux cents ans. Le toit ayant été suivi régulièrement, ce lavoir est en très bon état. Pierre l'a décoré avec une de ces œuvres. Malheureusement, comme beaucoup de lavoirs, le débit d'eau baisse énormément en été.



Saint-Christophe

C'est en 1858, que le lavoir a été construit par les habitants du bourg. En 1902, le conseil municipal réuni constate que « le lavoir qui a été établi de manière incomplète et sans aucune formalité » en 1858, n'a subi depuis aucune réparation, est en état de délabrement, hors d'usage et décide que sa réfection totale s'impose. Le devis s'élève à 1.500 francs. « La commune fournira à titre de souscriptions (des habitants) en nature et en argent la somme de 1.000 francs. »

Il reste ainsi une somme de 500 francs à financer, la commune n'ayant pas les ressources suffisantes a sollicité une subvention aussi élevée que possible au conseil général. A savoir que les fournitures de maçonnerie et charpente seront offertes et livrées sur place. Il semble que l'eau a dû être captée dans les prés au-dessus.

A l'abreuvoir, les vaches et le bétail du bourg allaient y boire, il y avait une habitude d'horaire de chaque ferme afin que tous ne se retrouvent pas en même temps. L'hiver, dans la neige et le verglas, il ne fallait pas bousculer les bêtes afin qu'elles ne glissent pas et se blessent.

Au lavoir, les dames allaient faire la lessive, surtout les draps et grosses pièces après les avoir mis à tremper. Parfois, il n'y avait plus d'eau alors deux ou trois voisines préparaient leurs lessives, les mettaient dans les corbeilles, les bassines, dans un tombereau à cheval et direction la rivière (Grosne) ou celle de Montrouant (ruisseau le Pelot). Pendant que les femmes rinçaient le linge, les enfants jouaient dans l'eau.

Aujourd'hui, le lavoir est en bon état d'entretien et mis en valeur par un fleurissement bien suivi par les habitants du village.

Trades

Ancien lavoir-bâchasse situé au lieu-dit "Le Château", l'hiver, il servait à la fois d'abreuvoir pour les vaches. Matin et soir, lorsque les vaches avaient fini de manger leur ration de foin, elles étaient détachées de la crèche, et par petits lots, on les amenait boire. Il fallait plusieurs personnes pour les diriger jusqu'à l'abreuvoir, puis on les ramenait à l'étable où elles savaient très bien retrouver leurs places habituelles et nous les attachions.

Le lavoir servant d'abreuvoir à plusieurs exploitations agricoles, chacun avait son heure pour faire venir ses bêtes.



Mais le lavoir était avant tout l'endroit où, été comme hiver, nos mères venaient laver le linge et les draps, des nombreuses familles alors présentes en nos villages.

Quel immense soulagement pour nos mères le jour où les premières machines à laver sont arrivées sur le marché !

L'été, ces bâchasses servaient aussi pour le lavage de la laine de nos moutons. Nous la laissions tremper quelques jours dans l'eau, puis la lavions au savon de Marseille afin de la vendre à M. Jolivet, toujours en activité sur le marché de Monsols.

À côté de la bâchasse, il y avait le puits duquel avec des seaux, nous extrayions l'eau pour l'alimentation de la maison.

Ah, merci au modernisme ! À cette eau potable qu'il nous suffit de tourner un bouton pour s'en remplir un verre, à ces abreuvoirs automatiques dans les stabulations, à ces lave-linges sur lesquels il nous suffit de tourner un bouton !

Avenas

A Avenas, il ne reste que des vestiges du lavoir communal. Il est situé sur le passage d'eau en aval de l'église. Il se dit qu'au début des années 1900, un habitant d'Avenas, Laurent Noirard s'y serait noyé.



Monsols

On estime sa construction vers les années 1875-1880. Le plan original est encore visible à la mairie de Monsols.

Il est situé le long de la route qui descend à côté de la Poste. Il était alimenté au départ par des sources venant de la montagne de Chonay via de petits tuyaux en grès puis dans les années 1910 par le déversoir de l'ancienne fontaine qu'il y avait au centre de la place du village de Monsols (qui n'avait pas la même configuration qu'aujourd'hui), elle-même alimentée par le trop plein du réservoir d'eau situé à la gare et qui servait à remplir les locomotives à vapeur qui empruntaient la voie du tacot.

Ce réservoir recevait l'eau de diverses sources venant des flans du Mont Saint-Rigaud.

Lieu fréquenté uniquement par les femmes



et les enfants, habitants proches du centre bourg, on pouvait comparer ce lieu de rencontre au bistrot où se réunissaient les hommes du village. Il pouvait aussi servir de façon plus ludique pour les enfants, lorsqu'il faisait chaud. Ils se plaisaient d'y être comme à la piscine et cul nu !

L'arrêt du tacot en 1934, la modernisation des foyers (avec l'arrivée de l'eau courante à

domicile dans les années 50), et les diverses réorganisations de la place du village dans les années 80 ont mis le lavoir à la retraite progressivement.

Il a été complètement rénové durant l'été 1998 dans le cadre d'un chantier international par une équipe de jeunes aidés par des bénévoles locaux, mais il ne reçoit plus d'eau actuellement.



Saint-Jacques-des-Arrêts

A l'entrée sud du bourg de Saint-Jacques-des-Arrêts, une source d'eau généreuse se déversait dans un grand abreuvoir, le trop plein alimentait en bonne partie un lavoir sur sa gauche.

Ce lavoir, creusé, encastré sur trois côtés dans la butte actuellement bordée d'une haie était un grand bassin muré sur quatre côtés et sûrement empierré au début, puis bétonné à une bonne profondeur.

Le côté réservé aux lavandières était surélevé, légèrement incliné sur sa partie supérieure. C'était debout que les lavandières rinçaient leur linge.

Souvent le lundi, les femmes du bourg descendaient avec leur petit tombereau chargé de seaux de linge.

Tout en trempant, tapotant, rinçant le linge, elles échangeaient les nouvelles et se rendaient service surtout lorsqu'un chausson surtout, n'attendait pas son deuxième sur le rebord et glissait au fond du lavoir...

Ce lieu n'était pas dangereux ; les enfants préféraient le grand abreuvoir pas très profond.

Malgré la pénibilité et l'eau froide, toutes ces lavandières ont apprécié l'arrivée du lave-linge, tout en regrettant ces rencontres hebdomadaires.

Aujourd'hui, à l'entrée du bourg, une petite fontaine remplace le lavoir. Chaque matin, ce sont les collégiens qui s'y retrouvent pour prendre l'autocar qui les conduit à Monsols. Ce sont d'autres rencontres...

Ouroux, son lavoir et... sa salle de bains !

Le 8 février 1925, Monsieur le Maire et deux membres de son Conseil « réceptionnaient les travaux de construction du Lavoir et de la Salle de bains ».

Cinq années s'écoulèrent puis, dès 1930, les frais de réparation et d'entretien de la chaudière s'avérant « trop considérables », leur utilisation devient payante. Que ce soit pour la lessive ou le bain, que l'eau soit chaude ou froide !

En parler avec Germaine, fait resurgir à travers sa mémoire les souvenirs qui se rattachent au lavoir. C'était au début des années 60. Tôt le matin, elle y descendait pour rincer son linge dans l'eau claire. Une fois par semaine, entre femmes, elles se retrouvaient, à quatre ou cinq, suivant la place. Emportant leurs brouettes en bois, chargées d'une lessiveuse contenant le gros linge qu'elle devaient savonner, battre à grands coups de palette, malaxer, et essorer. Deux paires de bras étaient d'ailleurs nécessaires pour essorer un drap.

En plein été, la toiture basse du lavoir les protégeait du soleil, en leur apportant une douce fraîcheur. L'hiver, l'eau glaciale leur saisissait les mains.

Quelque soit la saison, elles n'avaient pas besoin d'acheter le journal. Descendre laver le linge au lavoir leur permettait de discuter, parfois de se disputer les places, mais surtout d'avoir des nouvelles d'Ouroux et des alentours !



À l'intérieur de ce lavoir, il y avait une salle de bain équipée d'une douche dont l'eau chaude était produite par un chauffe-eau à gaz. Guère ventilée, la mauvaise combustion de cette chaudière dégageant du monoxyde de carbone, voilà-t-il pas qu'un jour, Roger, Jean-Paul et leur cousin Jean-Claude, tous trois jeunes adolescents, se trouvèrent en quelques minutes pris de maux de tête, de vertiges avant de pouvoir s'extirper avec l'aide de leurs parents angoissés de ne pas les voir rentrer.

Un autre jour des années 50, c'est le jeune Roger Jambon qui entendit des gémissements provenant de la douche. Sans attendre, il brisa la vitre, passa par la fenêtre et permit à Madame Dargaud de s'extirper et d'éviter l'asphyxie. Très vite, la douche ferma définitivement.

Ce lavoir et sa salle de bains auront été utilisés durant une trentaine d'années.

Transformé en entrepôt du Comité des Fêtes, il fut réaménagé pour devenir la Maison des Chasseurs, inaugurée en septembre 2002.



Adapei 69

MÉTROPOLE DE LYON ET RHÔNE

Il y a 75 ans, des parents d'enfants en situation de handicap se réunissaient pour souffler et échanger. Ce fut la naissance de l'ADAPEI 69 qui aujourd'hui regroupe 65 établissements et services, 2600 personnes accueillies et 1800 salariés.

Fort de cette expérience, l'Établissement d'Accueil Médicalisé "le Fontalet" a ouvert ses portes à Monsols il y a 20 ans. Dès son ouverture, une dimension festive s'est ancrée dans la vie de ce foyer. Au-delà des souvenirs, fêter ses 20 ans, c'est aussi se réinterroger et réaffirmer l'identité et les valeurs qui nous définissent au Fontalet, mais aussi les valeurs portées par l'Adapei 69, bienveillance, inclusion, convivialité, solidarité, à l'occasion d'un moment convivial partagé par tous.

Cette fête fut l'occasion de rassembler résidents, proches, personnels, partenaires, ensemble autour d'un projet fédérateur. Il s'agissait de fêter dignement ce bel anniversaire.

En 20 ans, que de souvenirs !

Que de souvenirs invitant à remonter les traces du passé... Tout au long de l'année 2023, les résidents ont participé à ce travail de préparation. Ce fut l'occasion de valoriser leurs réalisations artistiques, confection de bouquets, structure métallique mobile composée d'objets issus de la récup et symbolisant ce temps écoulé.

Parce qu'on a qu'une seule fois 20 ans, le projet se voulait unique, singulier. Le thème choisi était celui de "la fête foraine d'antan". Il fut le fil rouge des animations proposées au fil de la journée. Cet après-midi de fête fut consacré à l'accueil des invités, familles, anciens salariés présents à l'ouverture, élus et partenaires. Puis,



chacun a pu participer aux différentes animations organisées sur les stands : collation, crêpes gaufres et boissons, exposition des merveilles avec la mise en lumière des boîtes personnalisées confectionnées pour chaque résident, balade en Rosalie et spectacle d'une danseuse sur échasses.

Ce fut aussi l'illustration de l'inclusion au sein de l'établissement de la vie de la commune de Monsols, puisque la classe des CM1 et CM2 de l'école de Monsols et l'association Ankikikaspattes ont installé, dans la salle des sports, des jeux anciens en bois ainsi qu'un orgue de Barbarie. Les élèves proposaient à chaque résident, aux parents et accompagnateurs, de jouer, permettant ainsi de partager des moments d'échanges forts et émouvants.

Malgré la météo pluvieuse, cette fête a été riche en partages et émotions. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à cette belle réussite : résidents, professionnels, familles... mais également, la mairie de Deux-Grosnes pour sa présence et la mise à disposition du matériel et des locaux. ■



Photos : ©Adapei 69.



Le Repas des Anciens de Saint-Mamert

Au restaurant du Razay "Chez toi et moi..." le dimanche 3 décembre

Nous étions 19 dont Pierre Thillet et Patrick Desplaces, mes prédécesseurs, d'anciens conseillers comme Marc Thomas de la classe en 4 comme moi ! Il manquait mon unique adjoint, Marc-Antony Champagnon, suite à la naissance, mercredi 29 novembre, d'un petit Valentin sur la commune de Saint-Mamert.

Nous avons mangé des escargots sur leur lit de pomme de terre, du chevreuil et ses petits légumes offert par les chasseurs d'Ouroux et de Saint-Mamert, un trou normand, des fromages de la Ferme des Combier, une bûche de Noël. ■



Au 1^{er} rang : Claude Jambon, Annie Chassagne, Daniel Champagnon, Christian Guignier, Guy Aufrant ;
au 2^{ème} rang : Serge Terrier, Jean-Luc Sangouard, Jean Bouchut, Aristide Collonge ;
au 3^{ème} rang : Maurice Bourgeon, Jean-Luc Martin, André Ducroux, M. Lavarenne, directeur de l'agence Crédit Agricole de Beaujeu.

1983, les aides J.A.

Nous avons retrouvé une coupure de presse relatant une réunion organisée par une banque locale à l'intention des jeunes agriculteurs installés dernièrement dans le canton de Monsols.

A cette époque les administrateurs locaux de cette banque décidaient d'aider de jeunes agriculteurs à démarrer leur exploitation. Pour certains c'était un chèque de 500 francs pour financer leur formation alors que pour d'autres cela se traduisait par une aide de 2 000 francs destinée à financer les intérêts de leur premier prêt.

A noter également qu'une mutuelle agricole locale d'assurances accordait elle-aussi aux jeunes agriculteurs des réductions sur les premières années de cotisations. ■

25-2-83 • PAGE 11 ter

Monsols

La caisse régionale de Crédit agricole mutuel du Sud-Est accordé des aides particulières aux jeunes agriculteurs

Le Chemin de Deux-Grosnes

L'idée de ce projet était de créer un chemin de randonnée reliant les sept villages de notre commune de Deux-Grosnes.

Tout a commencé en 2021 par plusieurs réunions pour dessiner le parcours à partir de cartes topographiques et en utilisant une application sur Internet.

Puis, nous avons effectué un pré-balisage qui nous a permis de comptabiliser le nombre de piquets et de plaques à mettre en place (qui ont été financés par la C.C.S.B.).

Nous avons démarré la pose des piquets en juillet 2023, en commençant par Monsols, puis Saint-Christophe, Trades, Saint-Mamert, Saint-Jacques-des-Arrêts, Ouroux où nous plantons le 250^e piquet, pour finir à Avenas... et la boucle sera bouclée !

72 km balisés dans la bonne humeur !

A chaque étape, nous sommes une dizaine de bénévoles et un employé communal, et tout se passe dans la bonne humeur et la convivialité ! Nous commençons le matin dès 08h00. À midi, repas tiré du sac en profitant de l'hospitalité de nos référents randonnées puis nous finissons la journée vers 17h00, heureux d'avoir balisé notre chemin et de s'être parlés de nos villages, de leurs anecdotes et de leurs légendes.

Nos prochaines étapes :

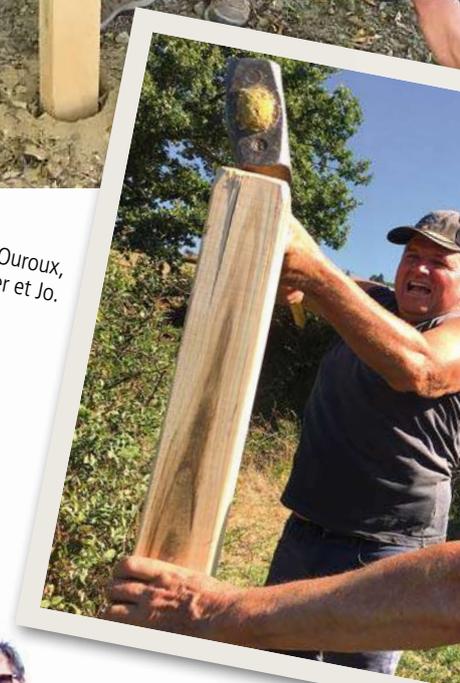
- mettre en place les derniers piquets sur Avenas, puis visser les plaques sur lesquelles figurent le nom et les flèches de notre Chemin de Deux-Grosnes,
- créer un dépliant présentant le tracé du Chemin accompagné d'un commentaire sur chaque village.

Le Chemin de Deux-Grosnes devrait être opérationnel au début du printemps.

À Saint-Jacques-des-Arrêts : Roger, Daniel, Marie-Noëlle, Dominique, Aristide, Maurice, Olivier, Pascal, Alain et Monique.



A Ouroux, Olivier et Jo.





Parmi les planteurs de piquets, il y a un poète dont le cœur s'exprime. C'est en laissant parler ses émotions que Maurice Thévenet nous fait part de son ode à l'image des excellents moments que nous partageons au fil de nos 71 kilomètres...

Ode aux Deux-Grosnes

Monsols
14,3 km



Amis de la nature
Et de la culture,
À l'unisson,
Les sentiers balisons.
Le cœur plein d'entrain,
Nous foulons les chemins.
En vers ou en prose,
La question ne se pose.



À quoi bon chercher les rois et les trônes,
Alors que nous avons les deux Grosnes.

Écoutons chanter ces rivières,
Douce mélodie, nous te dédions ces vers.

Amis des sept communes, nous y mettrons nos cœurs
Et ce n'est que du bonheur.



St-Christophe

L'une de ces pauses casse-croûte durant lesquelles l'on se raconte les légendes de nos villages...





L'écho du Vallon

Qui n'a pas déjà entendu jouer l'Echo du Vallon ? Vous peut-être... aussi il nous appartient de vous brosser en quelques lignes le portrait de cette association qui porte haut et en musique notre patrimoine culturel, festif et de mémoire dans nos territoires.

www.echoduvallon.net

 Echo du Vallon

Chaque semaine, avec l'école de musique située à Propières, les petits et les grands peuvent bénéficier d'un enseignement de qualité dispensé par des professeurs formés. Chacun peut alors découvrir à son rythme un instrument de son choix, trompette, trombone, clarinette, saxophone, flûte traversière, batterie, chacun peut apprendre à lire la musique.

C'est alors bien vite l'occasion de jouer devant un public conquis lors d'une première audition, d'intégrer aussi le petit orchestre pour une représentation lors du concert de Noël ou lors du concert du début de l'été organisés chaque année par l'Echo du Vallon.

C'est aussi la possibilité de venir rejoindre l'harmonie-fanfare de l'Echo du Vallon.

L'harmonie-fanfare de Propières est comme l'école de musique un lieu de convivialité qui rassemble avec bonheur des musiciens de tout âge. Cet ensemble anime avec un réel plaisir les défilés de conscrits et apporte à sa manière ambiance et bonne humeur grâce à un répertoire varié et original.

L'harmonie est aussi présente sur le territoire du Haut-Beaujolais lors des cérémonies de commémorations organisées par les communes. Alors si cette brève présentation de l'Echo du Vallon a éveillé votre curiosité, n'hésitez pas à nous rejoindre en consultant notre site www.echoduvallon.net qui vous indiquera plus précisément comment renforcer nos rangs ou venir à notre rencontre. ■

✉ : association.echoduvallon@yahoo.fr



Les **50** ans de l'Amicale Sportive de la Grosne



1974 est la fin de la première saison de foot de l'ASG et le début de la première saison du basket féminin dans notre village.

Acette occasion, le samedi 15 juin 2024, le bureau souhaite fêter ce 50^{ème} Anniversaire !

Un groupe d'amis est à l'origine de ce redémarrage, puisqu'en 1956, Monsieur Séverac, alors instituteur à Ouroux, avait déjà créé ce club avec quelques élus et bénévoles du village. A l'époque l'ASG n'avait tourné que quelques années puis, faute d'effectif, avait dû s'arrêter.

Ce redémarrage, couronné par l'inscription d'au moins une équipe durant 50 années sans interruption, est la fierté du club qui remercie tous les bénévoles et dirigeants qui se sont succédés un demi-siècle !



1975. En haut : Maurice Aubin ; Jean Guignier ; Jacques Gobet ; Noël Roche ; Roger Mélinand ; René Triboulet ; Bernard Aufranc.
En bas : Jean Passot ; Bernard Ruet ; Marc Guignier ; Jo Matray ; Paul Passot ; Alain Gobet.

Pensons à l'avenir...

Après ce point d'histoire, pensons à l'avenir. Rien n'est facile pour faire tourner un club. Chaque saison amène son lot d'incertitudes. Merci au bureau actuel de palier à tout cela, il mérite notre encouragement et notre soutien et si quelques licenciés ou bénévoles souhaitent rejoindre le club, ils seront les bienvenus.

Pour cette journée du 15 juin, une invitation sera adressée à tous les licenciés. Si certaines et certains d'entre-vous ne la reçoivent pas, merci de vous signaler en nous téléphonant au : **06 19 37 89 56**.



1981. Debout :
Odile Terrier ; Nicole Matray ; Christine Passot ; Chantal Grandjean ; Evelyne Mélinand ; Paulette Matray ; Sylvie Combiar ; Josette Courthial.

Accroupies :
Marie-Hélène Aufranc ; Edith Guignier ; Odile Dallali ; Nicole Cougoule ; Catherine Bouchinnet ; Marie-Hélène Terrier ; Pascale Corgier.

Assises : Hélène Gobet ; Mylène Gauthier ; Valérie Montgilbert ; Christelle Large.



1978. Debout : Didier Thévenet ; Bruno Terrier ; Maurice Sangouard ; Roger Mélinand ; Camille Courthial ; Paul Passot ; René Triboulet.
Accroupis : Philippe Cougoule ; Marc Guignier ; Daniel Callot ; Jo Matray ; Claude Passot ; Bernard Ruet.

La fin de matinée de ce samedi 15 juin sera consacrée aux licenciés et invités qui ont fait vivre l'ASG durant ces 50 années.

En milieu d'après midi, ouverts à tous, vous serez proposés spectacles, jeux, animations, buvette, food truck, feu d'artifice et soirée.

Voilà, de quoi passer une bonne journée dans la bonne humeur et la convivialité.

Merci de votre participation ! ■

Solutions de nos mots croisés

L'été dernier, nous vous proposons une grille dont plus d'une vingtaine de définitions concernaient des noms de personnes, de lieux, d'événements liés à l'histoire de notre commune.

Neuf grilles nous sont revenues remplies et sans la moindre faute ! Merci à toutes celles et ceux qui ont participé.

Chers Cruciverbistes,

Les mots croisés

Sur la piste

Vous avez trouvés !

Nous avons fait la check-list

Et vous avez gagné !

Et pour ne pas être égoïstes

Nous allons vous régaler !

Car à Deux-Grosnes, il existe

De délicieux mets !

Alors, Mesdames, Messieurs, à votre service,

Et dégustez !!!



Les **g** heureux gagnants sont :

Monique TRIBOULET de Saint-Jacques-des-Arrêts ; Anne-Marie SORÉ de Monsols ; Gaëlle NOURY, Directrice du VHB de Monsols ; Delphine DURAND, Auto-école de Monsols ; Daniel DURAND de Saint-Christophe ; Marie-Claude et Jean DUPASQUIER de Saint-Christophe ; Mireille CINQUIN de Monsols ; Jeanine BROCHARD d'Ouroux ; Béatrice AUFRANC d'Ouroux.



VIVE LES CONSCRITS !

Certains connaissent, d'autres se demandent...

Qui sont ces jeunes aux canotiers et rubans tricolores qui arpentent nos villages chaque samedi, de Novembre à Mai, en chantant, sifflant, en klaxonnant, ou même en claironnant ?

Et bien, ce sont nos jeunes conscrits, âgés de 18 à 20 ans, qui font leurs traditionnelles tournées de brioches pour annoncer gaiement,

La tant attendue fête de la "CLASSE en 4", qui selon les villages de Deux-Grosnes, a lieu au Printemps !

Ils sont jeunes, un peu "fous-fous", assez bruyants, Mais super amusants !

Alors à eux, nos enfants grandissant, Merci de leur réserver un bel accueil ; et c'est enchantés et en chantant,

Qu'ils vous laisseront un petit présent ! En vous remerciant vivement !

La permanence de
la **Mairie de Saint-Mamert**
se déplace à **Ouroux** !

Depuis le 1^{er} janvier, c'est à la **Mairie d'Ouroux**
que se tiennent les permanences
de la **Mairie de Saint-Mamert**

La ferme de l'Épinette



Boulangerie paysanne et maraîchage à Ouroux



Rosane, Aurore, Gautier et Guillaume se sont lancés dans un projet ambitieux de maraîchers/paysans boulangers bio sur la commune d'Ouroux, situé aux Monnets, en rachetant la ferme d'André Berthillier, famille très connue dans la commune de Deux-Grosnes, ce dernier s'étant installé pour sa retraite sur la commune de Monsols.

Ces deux couples ont osé se lancer dans une aventure peu banale car loin de leurs activités initiales, hormis Guillaume dont le diplôme d'ingénieur agronome lui a permis de découvrir le monde de la meunerie en coopérative, puis de se former au métier de boulanger.

Aurore, neuropsychologue de formation, s'est spécialisée dans les fleurs et plantes aromatiques.

Rosane, modéliste dans le textile s'efforce dorénavant de façonner et commercialiser les produits de la ferme.

Gautier, en tant qu'ingénieur produit, a préféré se consacrer au maraîchage qui a plus de sens à ses yeux !

Ils sont installés sur une ferme de 60 hectares en conversion bio. Ils ont aussi des poules pondeuses et proposent des œufs à la vente. A partir du printemps, il y aura aussi des fleurs coupées.

Ils proposent une vente à la ferme tous les vendredis de 16h30 à 19h00.

Des légumes, du pain et des produits de boulangerie uniquement au levain réalisés avec leur farine, sont à découvrir sur place.

Vous pouvez aussi les retrouver sur les marchés de **Belleville-en-Beaujolais** un mardi sur deux ; de **Fleurie**, le samedi matin ; de **Lyon Jean Macé**, le samedi matin ainsi que sur le **Quai Augagneur** le dimanche matin. Leurs pains et légumes vous sont aussi proposés à **La Ferme de l'Espoir de Claveisolles** et **l'Épi de Chiroubles**. ■



La Ferme de l'Épinette Les Monnets - Ouroux 69860 DEUX-GROSNES
Tous les vendredis de 16h30 à 19h00
📧 contact@fermedelepinette.com • 📱 La Ferme de l'Épinette



Depuis juin 2023, la boutique de la Recyclerie Saône-Beaujolais vous accueille pour vos achats de seconde main à prix très attractifs !

Rendez-vous au 1405 route du Beaujolais à Lancié, chaque mercredi et samedi de 10h à 12h00 et de 13h à 17h30 pour trouver des objets neufs ou en bon état à prix réduits.

Qu'est-ce qu'une recyclerie ?

Une recyclerie permet de donner une nouvelle vie à des objets par le réemploi ou la réutilisation. Elle collecte, valorise, trie et vend en boutique des objets réutilisables, ou achemine les objets non réutilisables vers les filières de recyclage adaptées.

Une recyclerie n'effectue pas elle-même de recyclage, qui est un procédé industriel.

Comment déposer des objets en bon état ou nécessitant une petite rénovation ?

Vous pouvez déposer vos objets réemployables de deux manières :

- 1 Dans les espaces dédiés sur chaque déchèterie du territoire (Belleville-en-Beaujolais, Juliéna, Deux-Grosnes, Saint-Didier-sur-Beaujeu et Villié-Morgon). Les agents de la recyclerie collectent régulièrement les objets déposés dans ces espaces afin de les acheminer vers la recyclerie. Les dépôts se réalisent sur les horaires d'ouverture des déchèteries.
- 2 A la Recyclerie directement ! Des plages horaires sont dédiées aux apports directs. Des collectes à domicile sont également proposées (service payant).

Jours et Horaires d'ouverture de dépôt d'objets

Mardi : 10h00-12h00 / 13h00-15h30

Mercredi : 10h00-12h00 / 13h00-17h00

Judi : 10h00-12h00 / 13h00-15h30

Vendredi : 10h00-12h00

Samedi : 10h00-12h00 / 13h00-17h00

Dimanche et lundi : FERMÉ



Rendez-vous

> 1405, route du Beaujolais 69200 LANCIÉ

☎ 04 74 06 18 20



contact@abri-recyclerie.fr



Recyclerie



Que peut-on déposer à la recyclerie ?

Tous les objets, vêtements, meubles, appareils électroniques, livres, bibelots... en bon état ou nécessitant une petite rénovation. Chaque don fait l'objet d'un contrôle et d'une remise en état par des agents en insertion dans les ateliers de la recyclerie, et est ensuite mis en vente à un prix attractif dans le magasin !

Votre objet peut ainsi débiter sa nouvelle vie.

LES OBJETS QUE JE PEUX DÉPOSER



MOBILIER ET LUMINAIRES
chaises, tables, lampes...



VAISSELLE, DÉCORATION ET BIBELOTS



TEXTILES
vêtements, maroquinerie, chaussures, linge de maison, mercerie



ACCESSOIRES DE MODE ET BIJOUX



JOUETS, JEUX VIDÉOS,
jeux d'extérieur et de société complets



PUÉRICULTURE



APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



LIVRES
sauf revues, encyclopédies et dictionnaires



DVD, CD ET VINYLES



ARTICLES DE SPORT ET LOISIRS



MATÉRIEL DE BRICOLAGE & JARDINAGE



LES OBJETS QUI NE SONT PAS ACCEPTÉS

Objets cassés ou défectueux, cosmétiques, produits d'hygiène, cassettes VHS ou audio, matériel médical, denrées périssables, matelas, literie (couette, oreiller), équipements de sécurité (casques, sièges auto)

Un projet social et solidaire

La CCSB a réalisé d'importants travaux d'un ancien bâtiment industriel pour la création de la Recyclerie. Aujourd'hui ce site est exploité par l'Abri.

L'Abri est une structure de l'Economie Sociale et Solidaire qui a pour mission d'accueillir des demandeurs d'emploi, qui ont fait le choix d'être en activité pour garder une dynamique et travailler en parallèle leur reconversion et/ou la reprise d'un emploi pérenne.

Les objectifs de la Recyclerie sont donc multiples : la prévention et la réduction des déchets grâce au réemploi mais également de favoriser l'insertion en créant de nouveaux emplois.

Devenez bénévole à la Recyclerie !

Vous trouvez cette activité intéressante et vous avez du temps libre ? Rejoignez l'équipe de bénévoles de la recyclerie et aidez l'équipe sur place à donner une seconde vie à de nombreux objets. Vous participerez ainsi à la boucle vertueuse de l'économie circulaire sur le territoire beaujolais.

La Recyclerie Saône-Beaujolais est exploitée par l'association l'Abri Atelier Chantier d'Insertion sous contrat avec la CCSB.

HORAIRES D'OUVERTURE de nos mairies annexes

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les permanences de la mairie de Saint-Mamert se tiennent en la mairie annexe d'Ouroux.



Lundi	Trades	de 9h00 à 11h45
	Avenas	de 15h00 à 17h45
	Monsols	de 15h00 à 17h45

Mardi	Monsols	de 9h00 à 11h45
	Ouroux et St-Mamert Mairie annexe d'Ouroux	de 15h00 à 17h45

Mercredi	Monsols	de 9h00 à 11h45
-----------------	----------------	------------------------

Jeudi	Saint-Christophe	de 9h00 à 11h45
--------------	-------------------------	------------------------

Vendredi	Monsols	de 15h00 à 17h45
	Ouroux et St-Mamert Mairie annexe d'Ouroux	de 9h00 à 11h45
	St-Jacques-des-Arrêts	de 15h00 à 17h45

Numéros de téléphone des secrétariats de mairie

Avenas : 04 74 69 91 28

Monsols : 04 74 04 70 39

Ouroux et St-Mamert : 04 74 04 61 87

Saint-Christophe : 04 74 04 72 19

Saint-Jacques-des-Arrêts : 04 74 04 61 60

Trades : 04 74 04 62 62

Service Urbanisme : 04 74 04 70 99

E-mail : mairie@deux-grosnes.fr www.deux-grosnes.fr